

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : AS25
Code du produit : COS-0101

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale : EURL AS'Dép
Adresse : 5 Résidence de la Raboudière 01360 LOYETTES. France.
Téléphone : +33 (0)4 72 05 86 30. Fax : +33 (0)4 72 05 86 30.
asdep@truelle-btp.com
<http://www.truelle-btp.com>

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société / Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :

Néant

Système de classification :

La classification correspond aux listes UE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage suivant les directives de l'Union Européenne ou d'autres sources dont nous avons connaissance.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Identification particulière de certaines préparations:

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Phrases S recommandées 23 Ne pas respirer les vapeurs.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique :

Mélanges

Description :

Adhésif contenant un prépolymère de polyuréthane à base de diisocyanate de diphenylméthane.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène, mélange d'isomères Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	3-5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 3%
CAS: 1305-78-8	oxyde de calcium	<

EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36	Xi R38-41 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	2,5%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8 Reg.nr.: 01-2119456620-43	distillats légers (pétrole) Xn R65 R66 Asp. Tox. 1, H304	< 2,5%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène Xn R20; F R11 Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332	< 2%
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 Reg.nr.: 01-2119457614-35	trioxyde de di fer substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 1,5%

4 - PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Effets anesthésiques
Migraine
Vertiges
Nausées

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Dioxyde de carbone
Mousse
Poudre d'extinction

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Gaz hydrochlorique (HCl)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :
Acide cyanhydrique (HCN)
Isocyanates

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Ne pas les fermer (réaction avec l'eau dégagant du gaz carbonique).

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation ; ne pas fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Prévoir la ventilation des emballages.

Indications concernant le stockage commun :

Non nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker à sec.

Stocker au frais.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
13463-67-7 dioxyde de titane	
VME	10 mg/m ³
1305-78-8 oxyde de calcium	
VME	1305-78-8 oxyde de calcium
64742-47-8 distillats légers (pétrole)	
VME	1200 mg/m ³

100-41-4 éthylbenzène	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
1309-37-1 trioxyde de di fer	
VME	5 mg/m ³

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
À titre provisoire : Filtre AB

Protection des mains :

Gants de qualité supérieure en PVA ou en caoutchouc nitrile.
Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Forme : pâteux
Couleur : divers
Odeur : légère

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : > 137°C
Point d'éclair : > 40°C (en coupelle fermée)
Inflammabilité (solide) : Le produit n'est pas classé inflammable car sa vitesse de combustion est inférieure à la limite réglementaire.
Température d'auto-inflammation : > 200°C
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion : **Inférieure :** 0,6 Vol %
Supérieure : 8 Vol %
Densité à 20°C : 1,16
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : insoluble
Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.
Composés organiques volatils (COV) : 6,5 % ± 1,3%

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique. Dans des récipients fermés, risque d'éclatement des fûts suite à une surpression.

Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères		
Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)
100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17800 mg/kg (rbt)

Effet primaire d'irritation :

De la peau : Irritation légère possible.

Des yeux : Irritation légère.

Sensibilisation : aucun effet de sensibilisation connu.

Pour des informations plus détaillées, consulter les fiches toxicologiques I.N.R.S. suivantes:

77 (xylène)

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.

Code déchet : 08 04 09*

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant

Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG	Néant
IATA	Not regulated

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	Néant

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	Néant
-----------------	-------

Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

Non classé dangereux pour le transport comme spécifié aux paragraphes 2.2.41.1.5 du code ADR, 2.4.2.2.2.1 du code IMDG et 3.4.1.1.2.1 du code IATA étant donné que le produit est solide et que sa vitesse de combustion est inférieure à 2,2 mm/s

15 INFORMATION REGLEMENTAIRE

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Prescriptions nationales :

Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s) :

4 bis (affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant)

Décret français n° 2011-321 :

Classe A+

Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche est notamment conforme à la directive européenne 1999/45/CE et à ses amendements ; elle est rédigée selon l'annexe I du règlement (UE) 453/2010

Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Service établissant la fiche technique :

Laboratoire

Contact : cf. § 1

Révision :

Un astérisque en marge d'un paragraphe signifie que celui-ci a été modifié par rapport à la version précédente.

ANNEX : Scénario d'exposition

Désignation xylène, mélange d'isomères

Désignation brève du scénario d'exposition

Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité.
Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites.
Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs.
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans).

Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité.
PC32 Préparations et composés à base de polymères.

Catégorie du procédé

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants).
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles.
PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation de préparations
ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation

Utilisation habituelle du secteur conformément à la partie 1.

Durée et fréquence

SU3 et SU22 :
Jusqu'à 8 h par jour, 300 jour(s) par an
SU21, PC1 (adhésifs, produits d'étanchéité) :
Jusqu'à 1 fois par jour, 365 jours par an
Comprend des concentrations jusqu'à 25 %
Comprend une zone de contact cutané (mains) jusqu'à 35,73 cm²
Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 75 g
Comprend l'application dans un espace de 20 m³
Comprend une exposition jusqu'à 1 heure(s) par événement

Paramètres physiques

Etat physique

Liquide

Concentration de la substance dans le mélange

Matière première

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Facteur de dilution dans l'eau douce : 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures de gestion des risques

Protection du travailleur

SU3 : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. D'autres mesures de protection de la peau telle que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (par ex. pulvérisation) sont nécessaires.

Opérations de mélange (systèmes fermés) : assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5 changements d'air par heure).

Préparation du matériel pour application / opérations de mélange (systèmes ouverts) : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

Vaporisation (automatiquement/robotisé) : effectuer dans une cabine aérée avec écoulement d'air laminaire.

Vaporisation : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure). Porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux).

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux : assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions.

Stockage avec des expositions occasionnelles et contrôlées : stocker la substance dans un système fermé.

Nettoyage : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

SU22 : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (par ex. pulvérisation) sont nécessaires.

Préparation du matériel pour application à l'intérieur : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure) ; éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Préparation du matériel pour application à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux à l'intérieur : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure) ; porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Vaporisation à l'intérieur : effectuer dans une cabine aérée avec écoulement d'air laminaire.

Vaporisation à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures ; porter une protection respiratoire couvrant tout le visage selon la norme EN136 avec type de filtre A ou mieux.

Nettoyage et maintenance de l'équipement : éteindre les systèmes avant ouverture et maintenance de l'équipement ; éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.

Stockage avec des expositions occasionnelles et contrôlées : stocker la substance dans un système fermé ; assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

Mesures de protection organisationnelles

SU3 et SU 22 : Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
La boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures techniques de protection

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
Respecter les limites d'émission

Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Porter des gants (homologués EN 374) ; si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter une protection respiratoire norme (EN 140 avec type de filtre A ou mieux).

Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.
Gants de protection.
Lunettes de protection hermétiques.
Conserver hors de portée des enfants.

Mesures de protection de l'environnement

Eau :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage : 93,6 %

Sol :

Empêcher la pénétration dans le sol.

Mesures pour l'élimination :

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

Procédés d'élimination :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Guide pour l'utilisateur en aval :

Pour l'évaluation des risques, les outils conseillés par l'ECHA peuvent être utilisés.